

**AVIS****EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DE PLANS NUMÉRIQUES  
UTILISATION DE COULEURS**

SERVICES DU CODE DU BÂTIMENT

**EXIGENCES POUR LA SOUMISSION DE PLANS NUMÉRIQUES  
UTILISATION DE COULEURS**

Le présent avis fournit des indications aux spécialistes du secteur concernant l'utilisation de couleurs pour la soumission de plans numériques.

**OBJET**

Le présent document vise à établir les limites concernant l'utilisation de couleurs dans la soumission de plans numériques, et ce, afin de respecter les procédures opérationnelles améliorées pour toute demande, soumission et délivrance de permis.

Ces exigences permettront d'assurer un service efficace dans le Système de gestion des terres (SGT) de la Ville.

**DESCRIPTION**

Afin de maintenir les niveaux de service pour le traitement des permis dans les délais prescrits, l'équipe des Services du Code du bâtiment limite la soumission de plans au format noir et blanc ou dans les niveaux de gris.

Les membres du personnel responsables de l'examen des permis réserve le droit d'utiliser des couleurs pour effectuer des correctifs ou estampiller les dessins en noir et blanc ou dans les niveaux de gris, afin de communiquer clairement des renseignements aux détenteurs de permis, aux intervenants et aux personnes sur place.

**EXCEPTION**

Des exceptions sont permises pour les photos et les images sur une page couverture, ainsi que pour la cartouche d'inscription des spécialistes. Toute autre utilisation de couleurs n'est pas autorisée, à moins d'indication contraire.